

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 22 OCTOBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf et le 22 octobre, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle des Mariages de UCEL, en session ordinaire, sous la présidence de M Louis BUFFET, Président de la communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H04 en présence de :

PRESENTS : Messieurs M LARDY, G.DOZ, M. BOUSCHON, S. CIVIER, B. DE FOMMERSVAULT, G. JALADE, A. LOYET (proc de ALLAMEL), B. PERRUSSET (proc de G. FANGIER), P. MAISONNEUVE, R THIOLLIERE, JC. COURT, L. BUFFET, JY. PONTHER, G. SAUCLES, R. MOULIN, J. DAURY, D. BERAL, J. SOUBEYRAND, B. MEISS, R. ROURESSOL, J. LEBELLEGO P. ABEILLON, D. RECCHIA, J. SEBASTIEN, A. LACOSTE, S. REYNIER M. CHAZE, P. LAVIALLE, M. CEYSSON (proc J-C FLORY), R. LACROTTE, M. TOURVIELHE (proc de C. GARCIA), et P. MANENT

Mesdames MC SAUSSAC, F. DUMAS (proc de P. GAILLARD), MN. DURAND (proc de F. NOGIER), C. FAURE, P. ROUX, C. SUCHET, C. PASTRE, MF. MARTIN et F. VOLLE.

Nombre de conseillers

En exercice : 55

Présents : 41

Procurations : 6

Votants : 47

Absents : 8

Date de convocation : 22/10/2019

Absents : Messieurs, A. CHIRAUSSSEL, A. BASTIDE, J. DURIEU, F. JOUFFRE, J. SARTRE, et Mesdames M. DUBOIS, D. FORBIN et N. BARACAND

En présence des suppléants non votants : C. BOUTONNET et P. DUPONT.

Secrétaire de séance : Monsieur S. CIVIER

Objet : Refinancement de la dette - Opération de remboursement anticipé d'emprunts et couverture par nouvel emprunt

Les taux sur le marché du crédit sont actuellement très bas (taux fixe autour des 1,30% sur 10 ans). La CCBA a contracté des emprunts à taux fixes très élevés (3 à 6 %). Une étude vient d'être réalisée sur 12 emprunts à taux fixes concernant 4 banques. L'intérêt de cette étude était de savoir si un remboursement anticipé permettait de dégager un gain en refinançant le montant à rembourser.

Seules, les indemnités de remboursement anticipé des prêts du Crédit Agricole permettent d'obtenir un gain entre le coût des crédits actuellement en place et leurs remboursements refinancés par un nouvel emprunt à un taux de 0,34 % comme le propose la Banque postale. Ce gain est estimé à 19 143,22 €.

Le coût du remboursement de ces cinq emprunts est estimé à 597 333,13 € dont 495 590,09 € de remboursement en capital et 101 743,04 € d'intérêts.

Afin de pouvoir exécuter ces opérations de dépenses et de recettes, il est nécessaire d'augmenter en dépenses le compte 1641 « Emprunts » de 495 590,09 € et le compte 66111 « Intérêts des emprunts et dettes » de 80 000 €.

En ce qui concerne les recettes, le besoin de financement en investissement de cette opération est évalué à 495 590,09 €.

Compte tenu des opérations prévues par ailleurs en DM 1/2019 ci-après présentée, le recours prévisionnel à l'emprunt pour 2019 estimé au BP à 4 104 454 € est porté à 4 496 054€ (soit + 391 600€).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- D'autoriser le Président à négocier le remboursement anticipé auprès du Crédit Agricole des emprunts suivant :

N° contrat	Taux fixe actuel	Date de dernière échéance	Capital rendu dû à fin 2019
1880491	4.31%	05/09/2034	140 308.59 €
539536	4.30%	22/06/2031	29 267.87 €
696369	3.51%	06/11/2030	93 770.73 €
877486	3.65%	05/03/2029	39 113.69 €
845585	3.91%	10/01/2028	193 129.21 €
TOTAL			495 590.09 €

- D'autoriser le Président à contracter un nouvel emprunt de refinancement à hauteur de 495 590,09 €.

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 23 octobre 2019
Le Président, Louis BUFFET

